

COMMUNE D'ARCIZANS-AVANT

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

1

NUMERO DE ZONE/NUMERO DE REGLEMENT APPLICABLE

ZONES DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES



ZONES INCONSTRUCTIBLES



ZONES CONSTRUCTIBLES SOUS CONDITIONS



ZONES NON DIRECTEMENT EXPOSEES AUX RISQUES



PERIMETRE D'APPLICATION DU REGLEMENT P.P.R.

Echelle : 1/5000

Approuvé le 21 MAI 2001

